

15.12.2021 - 09:32 Uhr

A Noël, les animaux de compagnie ne doivent pas être l'objet d'achats irréfléchis



Les animaux de compagnie objets d'achats irréfléchis pendant le confinement et à Noël

Selon QUATRE PATTES le commerce en ligne est particulièrement dangereux

Zurich, le 15 décembre 2021 - Si chaque année le souhait de glisser un animal de compagnie sous le sapin de Noël persiste, les restrictions de contact actuelles pourraient être pour beaucoup une raison supplémentaire d'acquérir un animal. QUATRE PATTES met toutefois en garde contre les achats irréfléchis d'animaux, qu'il s'agisse d'offrir un cadeau ou de répondre à un besoin de compagnie face aux mesures COVID-19 en vigueur. En effet, de nombreux animaux seront négligés et, considérés comme une charge financière peu de temps après les fêtes, risquent d'être abandonnés.

Janine Cirini, chargée de campagne chez QUATRE PATTES Suisse, fait appel à la responsabilité de chacun d'entre nous : « Il doit être clair pour nous tous qu'il ne faut pas se débarrasser d'un être vivant si on ne peut plus lui consacrer du temps ou si on en a perdu l'intérêt. Avant d'acquérir un animal de compagnie, il faut, par exemple, se demander si sa situation familiale et son style de vie conviennent et si l'on peut assumer à long terme les frais de vétérinaire, de nourriture et de soins. Il arrive aussi qu'on découvre après l'achat qu'un membre de la famille y soit allergique. De plus, il faut s'attendre à ce que la situation après la pandémie revienne à la normale (espérons-le) et que la vie ne se déroule plus principalement entre les quatre murs de la maison. »

Le commerce illégal de chiots est florissant

Le commerce en ligne, florissant en période de COVID-19, est plus particulièrement dangereux lorsqu'il s'agit d'animaux. Le commerce illégal de chiots sur Internet est en particulier empreint de cruauté et souvent frauduleux. Les plateformes en ligne offrent à cet égard des canaux de distribution pratique. De nombreux chiots tombent gravement malades, voire meurent peu après leur achat. Janine Cirini déclare encore : « Ces animaux se reproduisent dans des conditions catastrophiques, sont malades et souvent gravement traumatisés. Ce qui n'est pas étonnant, puisqu'ils sont également séparés de leur mère beaucoup trop tôt, qu'ils n'ont dans de nombreux cas reçu aucun soin vétérinaire ou une nourriture inadaptée. Les escrocs falsifient souvent les carnets de vaccination pour faire passer les chiots comme étant en bonne santé et surtout assez âgés pour être transportés. La désillusion brutale ne se fait malheureusement pas attendre. »

Même les animaux qui se retrouvent légalement et en bonne santé sous le sapin de Noël de leurs nouveaux propriétaires, subissent souvent un triste sort. Chaque année, les refuges pour animaux font état de problèmes de capacité et de personnel dus

au nombre accru d'animaux abandonnés au plus tard au début de la saison des vacances de l'année suivante. La situation est encore plus tragique lorsque les animaux sont simplement abandonnés ou « éliminés » d'une autre manière, ce qui arrive régulièrement, malgré la menace d'une amende. « Selon la loi sur la protection des animaux (LPA), l'abandon d'animaux relève de la cruauté et est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison », rapporte Janine Cirini. « Malgré tout, cela arrive encore et encore. »

Les petits rongeurs ne sont pas des « animaux de compagnie pour débutants »

Offrir à ses enfants un petit animal comme un cochon d'Inde, un lapin ou une souris comme « animal de compagnie pour débutants » est également une mauvaise idée. « Les petits mammifères en particulier ont la réputation d'être des animaux qu'on peut câliner à longueur de journée. Malheureusement, c'est tout simplement faux », explique Janine Cirini. « Les cochons d'Inde, les lapins ou même les souris ont de nature un instinct de fuite et n'aiment pas être manipulés. Être soulevé ou même retenu représente pour eux une véritable menace. » Les petits animaux sont souvent achetés parce qu'ils sont considérés comme peu exigeants et faciles à entretenir. Ce n'est pas le cas, précise QUATRE PATTES. Le manque de connaissances sur les particularités individuelles ou les besoins naturels de ces animaux conduit dans de nombreux cas à de graves erreurs. Les cages beaucoup trop petites que l'on peut acheter dans les animaleries donnent une fausse image des besoins de ces animaux. Du point de vue du bien-être animal, les lapins, par exemple, devraient être détenus avec au moins un congénère dans un vaste enclos en plein air, ce qui se rapproche le plus de leur habitat naturel.

Si, après mûre réflexion, vous avez décidé d'acquérir un animal de compagnie, vous devriez d'abord vous rendre dans un refuge pour animaux. D'innombrables compagnons à quatre pattes y attendent impatiemment un nouveau foyer. Janine Cirini conclut : « N'achetez jamais un animal par pitié et ne vous laissez pas tenter par les bonnes affaires sur Internet ou par les annonces dans les journaux. De nombreuses « offres spéciales » cachent souvent de gros problèmes. Les animaux ne sont pas des marchandises, mais des êtres vivants sensibles et capables de souffrir, qui méritent des soins professionnels et affectueux tout au long de leur vie. »

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dugler et des amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins et les orangs-outans – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch

Photos

Des images en haute résolution sont à télécharger [ici](#).

Copyright: voir métadatas

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elle ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos et des vidéos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias

Sylvie Jetzer
Communication Suisse
QUATRE PATTES
Enzianweg 4
8048 Zurich
043 311 80 90
sylvie.jetzer@vier-pfoten.org
www.quatre-pattes.ch

[Medieninhalte](#)



Les petits rongeurs ne sont pas des « animaux de compagnie pour débutants ». © FOUR PAWS



Le commerce illégal de chiots sur Internet est en particulier empreint de cruauté et souvent frauduleux. © FOUR PAWS

[Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100882896](https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100882896) abgerufen werden.